

Nouvelles fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft 263-264

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



Énergie et transports : Doris Leuthard a effectué à Paris sa première visite officielle en tant que responsable du DETEC. Au menu de ses discussions avec les ministres Nathalie Kosciusko-Morizet (Écologie, développement durable et transports) et Éric Besson (Industrie et énergie), principalement le dossier nucléaire et en particulier le cas de la centrale de Fessenheim dont le Jura et les deux cantons bâlois réclament la fermeture. Pour le moment, la France n'entend pas se précipiter. Elle a lancé un audit réalisé par l'Autorité de sûreté nucléaire. Doris Leuthard a reçu l'assurance que les résultats de cet audit seraient communiqués en toute transparence à la Suisse. Un bilan sera même mené en fin d'année à l'occasion d'une réunion extraordinaire de la Commission franco-suisse de sûreté nucléaire et de radioprotection. Dans le domaine des transports, la ministre a évoqué avec son homologue le dossier du CEVA, le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse. Même s'il manque encore 100 millions d'euros pour boucler le financement côté français, on s'orienterait vers une « réalisation par étapes » afin d'aller « aussi vite que possible ».

Justice et police

■ La Suisse devrait serrer encore plus la vis en matière d'immigration. Par 96 voix contre 59, le National a transmis une motion du Conseil des États demandant de nouvelles mesures. En ligne de mire de la majorité : la libre circulation et le regroupement familial.

■ Les personnes ayant abusé de drogues ou d'alcool doivent assumer les coûts des frais médicaux ou d'un séjour en cellule de dégrisement. Une commission du Conseil national soutient une initiative de Toni Bortoluzzi (UDC/ZH).

■ Les amendes d'ordre pourraient se généraliser en Suisse pour les infractions mineures. Le Conseil national a transmis

une motion des États qui demande un projet dans ce sens d'ici à l'année prochaine.

Défense, protection de la population, sports

■ Le Conseil national multiplie les attaques contre le service civil. Par 101 voix contre 68, il a adopté une motion de Corina Eichenberger (PLR/AG) demandant d'allonger sa durée ordinaire de 1,5 à 1,8 fois celle du service militaire. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

■ L'armée a quasiment bouclé l'opération de retrait des munitions de poche. En tout, 99,6 % des 257 000 boîtes en circulation ont été récupérés.

■ « La menace terroriste ne constitue pas un danger pour l'État, mais un attentat en Suisse reste possible ; on ne peut exclure le danger d'éventuels attentats commis par des auteurs isolés et radicalisés », a estimé Markus Seiler, le patron du Service de renseignement de la Confédération (SRC), à la suite de la mort d'Oussama ben Laden. Pour le SRC, la préoccupation principale reste l'extrémisme de gauche. Notre pays compterait 2 000 extrémistes de gauche dont la moitié serait prête à recourir à la violence.

Finances

■ Toutes taxes confondues, les usagers de la route ont versé plus de 9 milliards de francs d'impôts l'année dernière. C'est 200 millions de plus qu'en 2009, selon Route Suisse, qui a analysé les comptes publiés par le Département fédéral des finances.

■ Contrairement au Conseil national, la commission des finances du Conseil des États a refusé de verser 112 millions de francs supplémentaires par an aux villes au titre de la péréquation financière. Les cantons urbains devraient ainsi toucher 370 millions, tout comme les cantons périphériques. La commission veut en revanche trouver une solution au problème des cantons qui utilisent les aides de la péréquation pour baisser leurs impôts. Elle va écrire aux directeurs cantonaux des finances, afin qu'ils trouvent une solution.

Intérieur

■ Claude Ruey ne sera plus le président de Santéuisse le 31 décembre prochain. Le Conseiller national vaudois (PLR) quittera ses fonctions prises en décembre 2008 avec six mois d'avance sur le planning.

■ La loi fédérale sur le travail ne devrait plus protéger les vendeurs contre l'emploi du dimanche. Contre l'avis du Conseil fédéral, le National a adopté par 104 voix contre 62 une motion de Markus Hutter (PLR/ZH) laissant les cantons libres de fixer les ouvertures des commerces. Il n'incombe pas à la Confédération d'imposer des réglementations supplémentaires dans ce domaine. La protection des travailleurs peut être prise en compte en créant des dispositions adéquates dans les législations correspondantes, a fait valoir le motionnaire.



■ Le nom des caisses maladie qui violent des conventions légales figure désormais sur le site internet de l'office fédéral de la santé publique (OFSP). La Confédération entend ainsi rendre plus transparent son rôle d'autorité de surveillance et faire acte de prévention. Le fait que l'OFSP sanctionne des assureurs maladie n'est pas nouveau, mais jusqu'ici les sanctions prises par l'office contre les caisses indéliques n'étaient pas publiées.

■ Le gel de l'ouverture de cabinets médicaux devrait être définitivement abandonné à la fin de l'année. C'est en tout cas le souhait de la commission de la santé du Conseil des États, qui refuse de prolonger encore une fois ce moratoire.

■ L'introduction l'année prochaine du nouveau financement des hôpitaux ne doit pas entraîner de hausse des primes maladie. C'est l'avis de la commission de la santé du Conseil des États, qui a décidé de déposer une initiative de commission en ce sens.

■ Contrairement au Conseil national, une commission des États ne veut pas que les rentes de l'assurance invalidité (AI) versées à l'étranger soient adaptées au pouvoir d'achat du pays concerné. Elle a rejeté une initiative parlementaire de l'UDC en ce sens.

■ La Confédération ne devrait pas subventionner cantons et communes pour des projets pilotes en matière d'activités extrascolaires. Par 14 voix contre 10, la commission de l'éducation du National propose au plénum de supprimer ce point de la loi sur l'encouragement de la jeunesse et de l'enfance.

Économie

■ La promotion du tourisme pourrait recevoir 20 millions de francs de plus ces quatre prochaines années. Par 18 voix contre 4, la commission de l'économie propose au plénum de porter l'aide financière accordée à Suisse Tourisme à 207,3 millions de francs pour les années 2012 à 2015. Cette enveloppe, comme celle proposée initialement par le Conseil fédéral, contient les 12 millions de francs destinés à lutter en 2012 contre les effets du franc fort. Pour la majorité de la commission, il s'agit d'éviter que Suisse Tourisme ne doive compenser les 20 millions de francs qui iront à l'encouragement de l'innovation et de la coopération dans le domaine du tourisme (Innotour).

■ Les mesures plus strictes pour éviter une faillite des grandes banques devraient passer la rampe du Conseil des États. Sa commission de l'économie lui recommande, sans opposition, d'accepter le projet de législation pour renforcer la stabilité du secteur financier.

Partis

■ Les antiféministes se lancent dans la bataille des élections fédérales. La commu-

nauté d'intérêts antiféminisme IGAF a l'intention de présenter des candidats, probablement dans le canton de Zurich.



■ Les Jeunes libéraux-radicaux s'opposent aux subventions pour les énergies renouvelables et souhaitent privatiser la SSR. En plus de ces prises de position, l'assemblée des délégués qui s'est tenue à Wildegg (AG) a permis de lancer la campagne aux élections fédérales.

■ Les Suisses issus de l'immigration se sentent sous-représentés au parlement. L'association Secondos Plus va proposer des candidats au Conseil national pour les élections fédérales de cet automne. « Il est facile pour les partis de droite de diaboliser les Suisses naturalisés et les étrangers puisqu'ils ne peuvent pas se défendre » au parlement, estime Ivica Petrusic, le vice-président de l'association dans une interview au *Matin*.

■ Le Parti suisse pour les animaux (PSPA) se lance dans la course aux élections fédérales d'octobre. Il fera campagne pour plus d'éthique, de respect et de durabilité, indique la formation dans un communiqué à l'issue de sa première assemblée plénière. Le PSPA présentera des listes dans les cantons de Berne, Soleure et Zurich.

Initiatives, référendums, pétitions

■ L'initiative populaire de la Jeunesse socialiste demandant de plafonner les salaires des managers a formellement abouti. Sur 113 952 signatures déposées, 113 005 ont été déclarées valables, a

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

▷ indiqué la Chancellerie fédérale. L'initiative « 1:12 – pour des salaires équitables » exige que, dans une même entreprise, le salaire le plus haut ne dépasse pas de plus de douze fois le salaire le plus bas. Sont incluses toutes les prestations (argent et valeurs de prestations en nature ou en service) versées en rémunération de l'activité salariée.



NOUVELLE ÉTAPE POUR PRÉVENIR LA PÉDOPHILIE

■ Les Suisses voteront sur l'initiative populaire « pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants ». L'association Marche blanche a annoncé avoir déposé à la Chancellerie fédérale plus de 112 000 signatures valables. Le texte vise à priver du droit d'exercer une activité en contact avec des mineurs et des personnes dépendantes celui qui est condamné pour atteinte à l'intégrité sexuelle. Un article en ce sens doit être inscrit dans la Constitution. Lancée en octobre 2009, l'initiative fait suite au rejet de trois initiatives parlementaires visant à prévenir la pédophilie.

■ Les électeurs devraient savoir qui finance les campagnes précédant une votation fédérale. Par 6 voix contre 5, la commission des institutions politiques du Conseil des États a déposé une motion demandant au Conseil fédéral d'intervenir. Le texte demande une base légale rendant obligatoire la publication des sources de financement des campagnes de votation. Les comités d'initiative et autres organismes engagés dans le cadre d'un scrutin seraient tenus de communiquer à la Chancellerie fédérale la provenance de leurs moyens financiers. La commission a décidé d'évoquer uniquement les campagnes

de votation, laissant tomber à dessein le financement des partis. Les Chambres fédérales ont déjà refusé à plusieurs reprises de faire la transparence dans ce domaine. La motion de la commission aura néanmoins du mal à passer le cap du plénum.

■ Lors d'une assemblée extraordinaire tenue à Coire, le PDC a lancé deux initiatives populaires pour soutenir les familles de la classe moyenne. Le premier texte, « Aider les familles ! », demande que les allocations pour enfants et pour la formation professionnelle soient exonérées de l'impôt. Le second texte, « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage », entend supprimer les discriminations en matière d'impôts et d'assurances sociales que subissent les personnes mariées par rapport aux concubins.

Conseil fédéral

■ Les amateurs de sports de neige et de glace devront attendre octobre pour savoir si le Conseil fédéral est prêt à soutenir une candidature suisse à l'organisation des JO d'hiver de 2022. Il a institué un groupe de travail interdépartemental.

■ Le compte de résultats de la Confédération s'est soldé l'an dernier par plus de 4 milliards de francs de bénéfices. Le Conseil fédéral a approuvé le compte consolidé, qui inclut les unités décentralisées tenant leur propre comptabilité.

■ Le Conseil fédéral a transmis au Parlement un projet pour renforcer la stabilité du secteur financier et éviter des failles aux conséquences dramatiques pour l'économie suisse. D'ici 2018, les banques trop grandes pour faire faillite (« too big to fail »), soit UBS et Credit Suisse, devront plus que doubler le niveau de leurs fonds propres, remplir des exigences plus sévères en matière de liquidités et améliorer leur répartition des risques. Elles devront aussi s'organiser de manière à garantir en tout temps des fonctions vitales pour l'économie.

■ Le Conseil fédéral veut venir en aide aux familles monoparentales en difficulté. Il proposera des mesures pour améliorer le système d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires.



L'U.E. : UNE BONNE AFFAIRE SELON LE CONSEIL FÉDÉRAL

■ Selon le Conseil fédéral, l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne a été dans l'ensemble une bonne affaire pour la Suisse. Ce serait, selon lui, une erreur de vouloir le dénoncer.

Tribunal fédéral

■ Swisscom n'aura pas à payer une amende record de 333 millions de francs. Le Tribunal fédéral confirme l'annulation par le Tribunal administratif fédéral de cette amende infligée par la Commission de la concurrence (COMCO).

■ Les communes n'ont pas la liberté d'évaluer à leur guise les connaissances linguistiques des candidats à la naturalisation. Le Tribunal fédéral confirme une décision de la justice argovienne, qui avait annulé un veto de la commune d'Erlinsbach.

■ L'Union suisse des paysans subit un premier échec dans sa lutte contre le principe du Cassis de Dijon. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) n'est pas entré en matière sur son recours contre l'homologation d'un fromage râpé allemand.

■ Tous les visages ou plaques de voiture figurant sur les images de Google Street View devront être floutés. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) donne raison au préposé fédéral à la protection des

données. Le TAF rappelle qu'il est en principe interdit de photographier un individu sans avoir son approbation. Cette règle reste valable même si les personnes photographiées ne sont que des éléments secondaires destinés à animer les illustrations du service en ligne. Google compte déposer un recours devant le Tribunal fédéral et menace de désactiver son service Street View en Suisse en cas de défaite.

Environnement, transports, énergie, communication

■ La conseillère fédérale Doris Leuthard a visité le centre de gestion du trafic d'Emmensbrücke (LU) qui lutte depuis 2008 au niveau national contre les embouteillages. À cette occasion, elle a évoqué des mesures concrètes contre les bouchons. Le but de ces prochaines années pour la Suisse sera de rattraper les leaders européens en matière de gestion du trafic.

■ Les Nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA) devraient présenter un bilan économique relativement équilibré à terme, selon une étude indépendante publiée par l'Office fédéral des transports. Des mesures telles qu'une augmentation du prix du sillon ferroviaire permettraient cependant d'accroître la rentabilité des deux tunnels alpins.

■ Les négociations pour un accord bilatéral sur l'énergie entre la Suisse et l'Union européenne vont de l'avant selon le commissaire européen à l'énergie, Günther Cettinger. Selon lui, la Suisse tirerait de nombreux avantages d'une participation au marché européen de l'énergie. « Cette année, on pourrait bien savoir si un accord est possible ou non et si la Suisse deviendra membre de la communauté énergétique » a-t-il expliqué dans un entretien paru dans les quotidiens alémaniques *Tages-Anzeiger* et *Der Bund*.

■ Les CFF vont créer dans les quatre ans 160 postes de travail destinés à des employés disposant d'une capacité de travail réduite après un accident ou une maladie. Ils ont signé une convention avec le syndicat du personnel des transports SEV.

■ La Poste va étendre ses horaires de levée postale. À partir du 5 septembre prochain, la levée aura lieu après 19 h dans 457 boîtes, soit 139 de plus qu'aujourd'hui. Le dimanche, 396 boîtes seront vidées à 17 h, contre 253 actuellement.

■ Les taxis ne doivent pas transporter les enfants âgés de moins de 12 ans sans siège spécifique. Au nom de la sécurité, une commission du Conseil des États rejette à l'unanimité une motion du National réclamant un assouplissement de l'ordonnance sur la circulation routière. La sécurité des enfants est plus importante que la surcharge de travail occasionnée aux chauffeurs de taxi, selon la commission.

■ La Suisse n'assouplira pas davantage l'interdiction frappant les liquides qui peuvent être emportés avec soi en avion. Comme la France, elle refuse de suivre l'Union européenne et de modifier sa pratique actuelle concernant les passagers en transit.

BNS

■ La Banque nationale suisse a dégagé au premier trimestre un bénéfice consolidé de 1,86 milliard de francs. Le résultat de la BNS dépendant essentiellement de l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux soumis à de fortes fluctuations, il est difficile de tirer des déductions pour le résultat de l'exercice 2011, estime la BNS.

Confédération

■ L'aile est du Palais fédéral va être rénovée. L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) a déposé une demande de permis de construire. Les travaux prévus de 2012 à fin 2015 sont devisés à quelque 70 millions de francs.

■ Le public peut désormais accéder en ligne aux débats du Conseil national et du Conseil des États. Les Services du Parlement et les Archives fédérales ont numérisé les procès-verbaux publiés de 1891 à 1995. La consultation est gratuite. Le site internet : www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch

Affaires étrangères

■ La Suisse a gelé pour 70 millions de francs d'avoirs provenant de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo et de son entourage, indique le Département fédéral des affaires étrangères, confirmant une information de *20 Minutes online*. Ces fonds sont bloqués depuis janvier.

■ Actuellement au Bureau de coordination pour les affaires humanitaires de l'ONU, Manuel Bessler sera le nouveau délégué à l'aide humanitaire et chef du Corps suisse d'aide humanitaire. Il deviendra en même temps vice-président de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Il prendra ses fonctions en octobre.

■ La Suisse se calque sur les sanctions de l'Union européenne à l'encontre de la Syrie. Elle bloque les avoirs de treize responsables syriens accusés de graves violations des droits de l'homme. Le président El-Assad ne figure pas sur la liste de ces responsables.



AVOIRS GELÉS EN SUISSE: CALMY-REY FAIT L'ADDITION!

■ À l'occasion de la conférence régionale des ambassadeurs et des chefs de bureaux de coordination de la Suisse au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, Micheline Calmy-Rey a dévoilé le montant des avoirs tunisiens, égyptiens et libyens gelés en Suisse. Les avoirs du clan Ben Ali se montent à 60 millions de francs, ceux d'Hosni Moubarak à 410 millions de francs, ceux du clan Kadhafi à 360 millions de francs. ■